

PV PLATIFEU CLOISONS LÉGÈRES

CSTB



| Société | : | | |
|---------|---|------|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

SOMAFRAC

SA au capital de 100.000 € 16 rue Condorcet - ZI 94430 CHENNEVIERES sur MARNE Tél: 01 45 90 45 45 - Fax: 01 45 93 73 93 somafrac@somafrac.fr rep 390 325 413 - APE 2825Z









Procès-verbal de classement n°RS20-056

Version du 07/07/2023

N/Réf: 26085550- AM/RA/AC - 20.068

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis à une évaluation et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le document de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce document de classement électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce document électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 pages.

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

26/06/2025*

* sauf si le produit fait l'objet de marquage CE de niveau 1 selon norme EN 16034 et EN 14351.

NOTA: Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agrée. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant ci-dessous. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, le rapport d'essai et/ou l'appréciation de laboratoire pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

CONCERNANT

Il s'agit de bloc-portes métalliques à simple vantail, simple action mis en œuvre dans une cloison dite « légère ». Marque commerciale / Identification : PLATIFEU

A LA DEMANDE DE

SOMAFRAC

16, Rue Condorcet ZI

94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Avertissement : Ce document de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de produit

Fait à Marne-la-Vallée, le 07/07/2023

Procès-verbal de classement approuvé par :

José PESTANA

Document préparé par : Anthony MALARA

Document modifié par : -

Laboratoire pilote agréé par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Etabli conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme NF EN 13501-2 : 2016-07

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2 Tél. : +33 (0)1 64 68 83 26 – resistance@cstb.fr – www.cstb.fr MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS



1 Description de l'élément

NOTA : les dimensions sont données en [mm]

Le bloc-porte est décrit ci-dessous et dans les documents référencés au § 2 du document de classement. Les éléments ci-après sont donnés dans le cas bloc-porte « PLATIFEU ». Pour les autres configurations se conférer aux extensions concernées.

Descriptif simplifié

Le bloc-porte, de référence « PLATIFEU », est décrit ci-dessous et dans le rapport d'essais venant en appui du présent classement dont la liste est donnée au § Erreur ! Source du renvoi introuvable.

1.1 Description de la cloison support

Le bloc-porte doit être mis en œuvre dans une cloison à ossature métallique et parement en plaques de plâtre. Elle est montée avant la mise en œuvre du bloc-porte et doit comporter une trémie adaptée aux dimensions du bloc-porte.

1.1.1 Ossature de la cloison

Les lisses haute et basse de la cloison sont réalisées par des rails R48 fixés à la maçonnerie par des chevilles à frapper disposées au pas maxi de 400.

Au niveau de chaque rive verticale de la baie maçonnée, est disposé un montant M48 fixé de manière identique aux lisses.

En partie courante de la cloison, des montants intermédiaires M48 sont disposés au pas maxi de 600.

Tous les montants pénètrent dans les lisses et sont disposés en ménageant un jeu de 10 en lisse haute. Ils sont maintenus en place par des vis de Ø 3,5 x 9,5, à raison d'une fixation par intersection lisse/montant et sur charque face de la cloison.

1.1.2 Châssis

La lisse basse est interrompue au droit de chacun des montants de l'huisserie en formant un retour à 90° vers le haut, de longueur 150.

De part et d'autre de l'huisserie, sont mis en œuvre des poteaux. Ils sont constitués d'un montant et d'un rail boxés l'un dans l'autre et pénètrent dans les lisses en ménageant un jeu de 10 en fond de lisse haute. Ils sont fixés en pied, au retour de la lisse basse, par des vis de Ø 3,5 x 9,5 à raison de deux fixations par face de la cloison et en tête à raison d'une fixation par face.

Une traverse intermédiaire est alors réalisée par un tronçon de rail R48 dont chaque extrémité est pliée de manière à former un retour à 90° vers le haut de longueur 150. Elle est positionnée entre les poteaux et fixée à ces derniers à l'aide de vis de Ø 3,5 x 9,5 disposées dans l'âme des retours, à raison de deux fixations par retour.

En partie courante et à chaque extrémité de cette traverse intermédiaire sont insérés des tronçons de montant M48. A chaque extrémité, chaque tronçon est adossé au poteau avec lequel il est fixé par trois vis de Ø 3,5 x 9,5 uniformément réparties.

En partie courante, les tronçons de montant M48, adossés deux à deux et vissés par trois vis de \emptyset 3,5 x 9,5 uniformément, sont insérés à l'intérieur de la traverse intermédiaire au pas maxi de 600.

Chaque tronçon pénètre dans la lisse haute et la traverse intermédiaire en ménageant un jeu de 10 en lisse haute. Ils sont maintenus en place par des vis de \emptyset 3,5 x 9,5, à raison d'une fixation par intersection lisse/montant et sur charque face de la cloison.

1.1.3 Parement

Les parements sont constitués de deux peaux en plaques de plâtre cartonnées « spéciale feu », d'épaisseur unitaire 12,5. Les joints verticaux entre plaques de plâtre sont décalés d'une peau à l'autre de 600 mini.

Les plaques de plâtre constituants les premières peaux sont fixées sur l'ossature par des vis auto-perceuses disposées au pas maxi de 300.

Les plaques de plâtre constituants les deuxièmes peaux sont fixées sur l'ossature, au travers de la première peau, par des vis auto-perceuses disposées au pas maxi de 250.

Procès-verbal de classement n°RS20-056

Toutes ces fixations viennent se reprendre sur les éléments d'ossature (lisses, traverse intermédiaire et montants).

Les joints d'assemblage de la deuxième peau montée sont traités à l'enduit dans lequel est marouflée une bande à joint. Les têtes de vis sont également traitées à l'aide du même enduit.

Au niveau du passage libre du châssis, les poteaux et la face inférieure de la traverse intermédiaire sont protégés à l'aide de deux épaisseurs de plaque de plâtre, fixées de manière identique au parement de la cloison.

Les deux bandes de protection recouvrent les chants de la 1ère peau montée.

La 2^{nde} peau montée de la cloison vient recouvrir les deux bandes de protection précédemment décrites.

1.1.4 Isolation de la cloison

L'isolation de la cloison est réalisée à l'aide de panneaux de laine de roche de référence « ROCKMUR » de chez ROCKWOOL d'épaisseur 45. Ils sont insérés entre les éléments de l'ossature de la cloison et maintenus en place pincés entre les ailes des éléments verticaux de l'ossature.

1.2 Description du bloc-porte

1.2.1 Huisserie

Elle se compose d'un cadre et d'un contre-cadre assemblés entre eux à l'aide de rivet.

Cadre

Le cadre, de section 90 x 110, et réalisé à l'aide d'une tôle pliée d'épaisseur 1,5. Il est constitué de montants et d'une traverse assemblés entre eux par coupe d'onglet et soudure par point.

Tous ces éléments comportent une feuillure étagée de 54 x 27 + 30 x 22 (face côté paumelles vers face côté opposée paumelles) recevant le vantail. Sur l'aile de 61 de chaque élément, des réservations circulaires sont réalisées de manière à fixer le cadre à la cloison support.

Cette même aile est isolée à l'aide de laine de roche mise en œuvre à refus lors du montage.

Contre-cadre

Le contre-cadre, de section 82 x 85, et réalisé à l'aide d'une tôle pliée d'épaisseur 1,5. Il est constitué de montants et d'une traverse assemblés entre eux par coupe d'onglet et soudure par point. Sur l'aile de 85 de chaque élément, des réservations circulaires sont réalisées de manière à fixer le contre-cadre à la cloison support.

Cette même aile est isolée à l'aide de laine de roche mise en œuvre à refus lors du montage.

NOTA : La mise en œuvre de la laine dans l'aile du cadre et du contre-cadre est réalisée sans contrôle (quantité mise en œuvre, taux de compression ...)

Mise en œuvre de l'huisserie

Le cadre est mis en œuvre dans la trémie décrite au § 1.1 du présent document, axé dans sa largeur. Il est fixé en applique sur la paroi support à l'aide de vis de Ø 6 x 80 disposées au travers des réservations prévues à cet effet. Ces fixations mécaniques viennent se reprendre sur les poteaux et la traverse intermédiaire du châssis de la trémie, à raison de 4 fixations disposées au pas maxi de 640 pour les montants et à raison de 2 fixations disposées à 130 de chaque extrémité de la traverse supérieure.

Un jeu de 10 est alors mesuré entre les chants internes de la trémie et le fond de la feuillure de 54 x 27.

L'isolation périphérique de l'huisserie est alors réalisée comme suit :

- Une bande de silicate de calcium renforcé d'épaisseur 9 et de masse surfacique minimale 9 [kg/m²] est insérée dans le jeu de 10 précédemment décrit après la mise en œuvre abondante de mastic « PARACRYL ». Ce dernier maintien ainsi la bande de silicate de calcium renforcé en place.
- Une bande de laine de roche, d'épaisseur 30 et de masse volumique minimale de 180 [kg/m³] est mise en œuvre en surépaisseur de la bande de silicate de calcium pour laquelle la mise en œuvre est identique.
- Le plis situé côté vantaux est aussi rempli à refus à l'aide d'un mastic « PARACRYL » avant la mise en œuvre de la bande de laine de roche

Procès-verbal de classement n°RS20-056

L'isolation ainsi réalisée, le contre-cadre est mis en œuvre afin de réaliser l'huisserie. L'aile intérieure des éléments du contre-cadre est insérée entre le cadre et l'isolation périphérique de l'huisserie. Il est alors fixé en applique sur la paroi support de manière identique au cadre.

Au droit de la jonction d'assemblage entre le cadre et le contre-cadre, des rivets pop sont mis en œuvre sur les éléments de l'huisserie à raison de 4 fixations disposées au pas maxi de 640 pour les montants et à raison de 2 fixations disposées à 45 de chaque extrémité de la traverse supérieure. Ces fixations sont disposées dans la feuillure de 30 x 22 des éléments du cadre au travers des réservations prévues à cet effet.

L'étanchéité périphérique de l'huisserie est alors réalisée à l'aide d'un cordon de mastic « PARACRYL »

Etanchéité à chaud

L'étanchéité à chaud de l'huisserie est réalisée à l'aide de joint intumescent à base graphite de section 15 x 2 et de section 20 x 2 maintenu en place par une semelle auto-adhésive. Le premier est mis en œuvre sur l'aile de 22 de la feuillure de 30 x 22 tandis que le second est mis en œuvre en fond de feuillure de 30 x 22 et sur l'aile de 27 de la feuillure de 54 x 27.

NOTA : Une découpe de l'étanchéité à chaud est réalisée au droit de la gâche de la serrure. L'étanchéité à chaud est mise en œuvre de manière filante.

1.2.2 Vantail

Le vantail est constitué :

- D'une âme composite [1];
- D'un encadrement intérieur [2] constitué de deux montants et de deux traverses. Ce dernier est réalisé à l'aide de tôle pliée d'épaisseur 1 venant prendre en sandwich l'âme composite. Chaque élément constituant l'encadrement intérieur est fixé mécaniquement à l'âme à l'aide de rivet.
 - Deux plats de renfort en acier d'épaisseur 2 chacun sont insérés dans la pliure de 47,5 sur toute la longueur du montant de l'encadrement intérieur situé côté paumelles du vantail. Ils sont soudés entre eux par point. Ce même procédé est réalisé afin de maintenir en place les plats de renfort dans le montant ;
- De parement extérieur [3] réalisé à l'aide d'une tôle d'acier d'épaisseur 1 collée sur l'âme composite et l'encadrement intérieur ;
- D'un encadrement extérieur constitué de deux montants et de deux traverses, assemblés entre eux par coupe d'onglet et soudure par point. Ce dernier est réalisé à l'aide de tôle pliée d'épaisseur 1 venant prendre en sandwich l'ensemble [1], [2] et [3]. Chaque montant de cet encadrement est fixé mécaniquement à l'encadrement intérieur à l'aide de rivet.

L'âme composite [1] est constituée :

- D'un panneau d'âme centrale réalisé à l'aide d'une plaque de plâtre cartonnée d'épaisseur unitaire 15 et de masse volumique minimale de 800 [kg/m³] ;
- De panneaux d'âme extérieure réalisés à l'aide de panneaux de laine de roche d'épaisseur unitaire 30 et de masse volumique minimale de 180 [kg/m³]. Ces derniers sont collés sur le panneau d'âme centrale prenant ce dernier en sandwich :
- De sous-parements réalisés à l'aide d'une tôle d'acier d'épaisseur 1 collée sur les panneaux d'âme extérieure ;

1.2.3 Ferrages

L'articulation et le maintien du vantail sont assurés par quatre paumelles vissées sur le vantail et l'huisserie à l'aide de 4 vis + insert par patte.

La fermeture et la condamnation du vantail sont assurées par une serrure, un coffre, un point de référence « CF50 ». Elle est axée a 1050 (axe béquille) de l'arête basse du vantail et à 65 de l'arête verticale. Le coffre prend place dans une réservation de 250 x 110 x 20 (h x p x l). L'étanchéité à chaud du coffre de la serrure est réalisée à l'aide de laine minérale bourrée à refus sur chaque face du coffre. Ce même procédé est réalisé pour faire l'étanchéité au niveau des réservations réalisées pour le passage du carré de la béquille ainsi que du canon de la serrure avant la mise en œuvre de la plaque de propreté et de la rosace.

Le pêne demi-tour dépasse du chant du vantail pour s'engager dans une gâche mise en œuvre en applique sur l'huisserie, en vis-à-vis de la serrure. Elle est mise en œuvre au droit d'une découpe de 55 x 15 (h x l). Au droit de cette découpe, un fond de gâche est soudé sur le montant du cadre de l'huisserie.

Equipement du vantail

Le bloc porte peut recevoir sur la face côté paumelles un ferme-porte de référence « TS 2000 V » ou de référence « TS 3000 V/VBC » de chez GEZE. Il est mis en œuvre en applique avec le corps fixé sur le vantail.

Le bloc-porte peut recevoir sur la face côté paumelles un verrou électromagnétique de référence « SUPERPUESTA » de chez SUCOTRONIC. Le corps du verrou est fixé sur la traverse du dormant tandis que sa contrepartie est fixée sur le vantail.

1.2.4 Regard vitré

Le vantail du bloc-porte peut être équipé du regard vitré rectangulaire de dimensions maximales hors-tout 525 x 425 (h x l).

Il est constitué d'un vitrage « PYRANOVA® 60 » de chez SCOTT, d'épaisseur 23, prenant place dans une découpe rectangulaire de 475 x 375 (h x l). Elle est réalisée axée dans la largeur du vantail, à 500 mini de son arête haute.

Le vitrage est maintenu pincé entre des parcloses en acier vissées sur chaque face du vantail. Elles sont réalisées à l'aide de tôle pliée d'épaisseur 2 et comportent 2 montants et 2 traverses. Les éléments constituants les parcloses sont assemblés entre eux par coupe d'onglet et soudure. Chaque parclose ainsi constituée est fixée au vantail par un ensemble de vis de Ø 5 x 23 + insert, à raison de deux fixations par élément. Elles sont disposées à 110 de chaque extrémité des éléments constitutifs des parcloses

L'étanchéité du regard vitré est réalisée :

- par une bande de laine minérale insérée dans l'aile de 32 des parcloses et maintenue en place par compression entre la face du vantail et les parcloses. Cette étanchéité est renforcée par la mise en œuvre d'un cordon de mastic sur toute la périphérie extérieure de l'aile de 52.
- par un joint intumescent d'épaisseur 1 collé et habillant entièrement l'aile de 15 des parcloses. Le joint ainsi mis en œuvre est pincé entre le vitrage et les parcloses.
- Sur chaque face du regard vitré, un joint silicone neutre de référence « ORBASIL N-28 FIRE STOP » de chez QUILOSA vient parfaire l'étanchéité en périphérie de vitrage. Ce joint est extrudé et lissé.

Pour rappel:

Dimensions maxi du vitrage : 460 x 360 x 23 (h x I x e);

S Dimensions maxi de clair de vitrage : 425 x 325 (h x l);

Dimensions maxi HT du regard vitré : 525 x 425 (h x l);

S Réservation maxi du vitrage (découpe) : 475 x 375 (h x l)

1.2.5 Jeux de fonctionnement maximal

| | Chants | Théoriques maxi |
|---|---|-----------------|
| ₽ | Verticalement côté rotation | 6,1 |
| ₽ | Verticalement côté plan de joint de fermeture | 4,5 |
| ₽ | En traverse haute | 5,1 |
| ₽ | En traverse basse (en fonction de l'étanchéité basse) | 10,6 |
| | | |

2 Rapports & Résultats en appui du classement

2.1.1 Résultats de l'essai RS20-056 pour le BP A

| Organisme | C.S.T.B |
|----------------------|-------------------------|
| Nom du commanditaire | SOMAFRAC |
| N° de rapport | RS20-056 |
| Date de réalisation | 26/06/2020 |
| Méthode | NF EN 1634-1 (2018 :03) |

| Paramètres | iseea'l ah s |
|--------------|--------------|
| raiaillelies | 5 UE I ESSAI |

Construction support
 Courbe température/temps
 Face exposée
 Construction Flexible
 T = 345 log 10 (8t + 1) + 20
 Feu côté opposé aux paumelles

Etanchéité au feu Résultats 76 minutes (sans échec) Inflammation soutenue à Inflammation du tampon de coton à 76 minutes (sans échec) Pénétration d'un calibre d'ouverture à 76 minutes (sans échec) Isolation thermique Résultats Durée 76 minutes (sans échec) Cause de la limitation : Arrêt de l'essai Résultats Isolation thermique (Mode opératoire supplémentaire) Durée Echec 50 minutes Cause de la limitation : Elévation de la température supérieure à 180 [°C]

repérée par le TC n°16

repérée par le TC n°38

2.1.2 Résultats de l'essai RS20-056 pour le BP B

| Organisme | C.S.T.B |
|----------------------|------------------------|
| Nom du commanditaire | SOMAFRAC |
| N° de rapport | RS20-056 |
| Date de réalisation | 26/06/2020 |
| Méthode | NF EN 1634-1 (2018:03) |

Paramètres de l'essai

Construction support Construction Flexible
 Courbe température/temps T = 345 log 10 (8t + 1) + 20

Face exposée
 Feu côté paumelles

| Résul | tats d | le l'essa |
|-------|--------|-----------|
|-------|--------|-----------|

Résultats de l'essai

| Etanchéité au feu | | Résultats |
|---|--|--|
| | - Inflammation soutenue à | 76 minutes (sans échec) |
| | - Inflammation du tampon de coton à | 76 minutes (sans échec) |
| | - Pénétration d'un calibre d'ouverture à | 76 minutes (sans échec) |
| | - Isolation thermique | Résultats |
| | - Durée | 76 minutes (sans échec) Cause de la limitation : Arrêt de l'essai |
| Isolation thermique (Mode opératoire supplémentaire) | | Résultats |
| | - Durée | Echec 50 minutes |
| | | Cause de la limitation : Elévation de la température supérieure à 180 [°C] |

3 Représentativité de l'élément

L'élément fabriqué à la demande ou unitairement, a été fourni au laboratoire agréé avec sa description de mise en œuvre et l'engagement de celui-ci de respecter cette mise en œuvre.

La conformité de la mise en œuvre a été contrôlée par le laboratoire agréé en l'usine « Grupo Repro », sise à SUECA (Espagne), en date du 06/07/2023. Elle donne lieu à la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

4 Classement et Champs d'application

Le présent classement a été prononcé conformément à l'Article 7 de l'EN 13501-2 : 2016-07. L'élément tel que décrit au paragraphe 1 est classé selon les combinaisons de paramètres de performances et des classes selon le cas décrit ci-dessous. Aucun autre classement n'est autorisé.

4.1 Classement

| R E I W t - M S C IncSlow Sn ef r G | R | I W t | - M S | | er r (, | K |
|-------------------------------------|---|-----------|-----------|--|---------|---|
|-------------------------------------|---|-----------|-----------|--|---------|---|

La désignation « sn » signifie exposition à un feu semi-naturel, la désignation « IncSlow » désigne la courbe d'échauffement, la désignation « ef » désigne les performances de tenue à un feu externe et la température constante le cas échéant.

Pour conserver la validité du classement ci-dessus, aucune modification dimensionnelle ou de configuration ne pourra être appliquée et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance d'une extension de classement ou d'un avis de chantier émis par un laboratoire agrée.

Classement de Résistance au feu E 60 / El₁30/ El₂60

4.2 Condition d'exposition

Conformément aux paragraphes de la section 13.4 de la NF EN 1634-1+A1 : 2018-03 et aux dispositions de l'annexe C de cette même norme, le bloc-porte objet de l'essai a été testé **dans le sens suivant :**

- Feu côté opposé aux paumelles ⇒ **BP A**

En conséquence, cette disposition permet de couvrir les deux sens de feu.

4.3 Champs d'application

NOTA : Les renvois de § et d'annexes de cette section correspondent aux références des sections de la norme NF EN 1634-1 + A1 : 2018-03. Les § non mentionnés dans cette section ne sont pas applicables.

Généralités

Le domaine d'application direct définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

NOTE: Lorsque des prescriptions étendues concernant les dimensions du produit sont envisagées, les dimensions de certains éléments de l'élément d'essai peuvent être inférieures aux dimensions réelles afin de maximiser l'extrapolation des résultats d'essai en modélisant l'interaction entre les éléments à la même échelle.

Matériaux et Constructions

| § de la norme | Désignations | |
|---------------|--|--|
| 13.2.1 | Généralités : Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés. | |
| 13.2.2 | Restrictions spécifiques aux matériaux et à la construction | |

| § de la norme | Désignations | | | |
|---------------|---|--|--|--|
| 13.2.2.2 | Construction en métal : | | | |
| | Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes de métal autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur du métal de 25 % au maximum. | | | |
| | Le type de métal ne doit pas être différent de celui soumis à essai. | | | |
| | Le nombre d'éléments raidisseurs pour les portes sans isolation thermique ainsi que le nombre et le type de fixations utilisées dans la fabrication du panneau peuvent être augmentés proportionnellement à l'augmentation des dimensions, mais ne doivent pas être réduits. | | | |
| 13.2.2.3 | Constructions vitrées : | | | |
| | Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doivent pas changer par rapport à ceux soumis aux essais. | | | |
| | Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions (largeur et hauteur) du verre de chaque vitrage intégré dans un élément d'essai peuvent être : | | | |
| | diminués proportionnellement aux réductions de taille ; ou | | | |
| | diminués de 25 % au maximum pour les constructions étanches au feu uniquement et/ou de protection contr les rayonnements et pour les éléments d'essai d'isolation thermique lorsque la température de la surface no | | | |
| | exposée de la construction et du vitrage a été maintenue pendant la période de classification ; ou | | | |
| | diminués sans restriction pour les blocs-portes à condition que la surface totale du ou des vitrages soumis essai soit inférieure à 15 % de la surface de l'ouvrant ou du panneau latéral/supérieur. | | | |
| | Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions du verre de chaque vitrage inclus dans un élément d'essa ne doivent pas être augmentés. | | | |
| | La distance entre le bord du vitrage et le périmètre de chaque vantail, ou la distance entre les baies vitrées, ne do pas être réduite par rapport à celles incorporées dans les éléments d'essai. Un autre positionnement dans la porte ne peut être modifié que s'il n'entraîne aucune suppression ou repositionnement d'éléments structuraux en rappor avec le vitrage. | | | |
| 13.2.3 | Finitions décoratives | | | |
| 13.2.3.1 | Peinture : | | | |
| | Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants pour lesquels des éléments d'essai sans finition ont été soumis aux essais. Lorsque la peinture de finition contribue à la résistance au feu de la porte (par exemple, peintures intumescentes), aucun changement ne doit alors être admis. | | | |
| 13.2.3.2 | Stratifiés décoratifs : | | | |
| | Des stratifiés et des placages en bois décoratifs jusqu'à 1,5 [mm] d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes satisfaisant aux critères d'isolation thermique (mode opératoire normal ou supplémentaire). | | | |
| | Les stratifiés et les placages en bois décoratifs appliqués sur des vantaux ne satisfaisant pas aux critères d'isolation thermique (mode opératoire normal ou supplémentaire) et/ou ceux dont l'épaisseur est supérieure à 1,5 [mm] doivent être soumis aux essais comme faisant partie de l'élément d'essai. Pour tous les blocs-portes soumis à essai avec des faces en stratifié décoratif, les seules variations possibles doivent se situer dans les limites de types et d'épaisseurs de matériau analogues (par exemple, pour la couleur, le motif, le fournisseur). | | | |
| 13.2.4 | Fixations: | | | |
| | Il est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée. | | | |
| 13.2.5 | Quincaillerie de bâtiment : | | | |
| | Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions anti-dégendage , mais il ne doit pas être réduit. | | | |
| | NOTE 1 : Le nombre de limiteurs de mouvement, tels que les serrures, n'est pas couvert par l'application directe. | | | |
| | Lorsqu'un bloc-porte a été soumis à essai avec un ferme porte, mais avec la force de retenue relâchée conformément à 10.1.4, le bloc-porte peut être fourni avec ou sans ce dispositif de fermeture, c'est-à-dire lorsque des caractéristiques de fermeture automatique ne sont pas exigées. | | | |
| | | | | |

Variations dimensionnelles admissibles

Les dimensions de passage libre données dans les tableaux ci-dessus sont calculées en tenant compte des extensions dimensionnelles définies dans l'annexe B de la norme NF EN 1634-1 + A1 : 2018-03.

Ce classement est valable pour des applications d'utilisations finales :

Limite des variations de dimensions de passage libre admises pour les classements : E 60, El₁ 30 & El₂ 60

| | Hauteur [mm] | Largeur [mm] | Surface [m²] |
|------|--------------|--------------|--------------|
| Maxi | 2300 | 1029 | 2,15 |
| Mini | 500 | 447,5 | - |

NOTA: Ces variations dimensionnelles ne sont pas admises pour les blocs-portes devant satisfaire à des niveaux de protection contre les rayonnements, sauf si les critères d'isolation thermique sont également satisfaits.

Conformément à l'annexe 5, paragraphe 3.2 de l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, le classement El₂ nécessite, pour les parois et revêtements adjacents aux blocs-portes l'emploi de matériaux classés M0 ou M1 (ou classes de réaction au feu définies dans l'annexe 1 de l'arrêté du 21 novembre 2002 et acceptées pour ce niveau de performance selon l'annexe 4 de ce même texte) sur une zone de 100 [mm] à partir du bord extérieur de la partie fixe du bloc-porte.

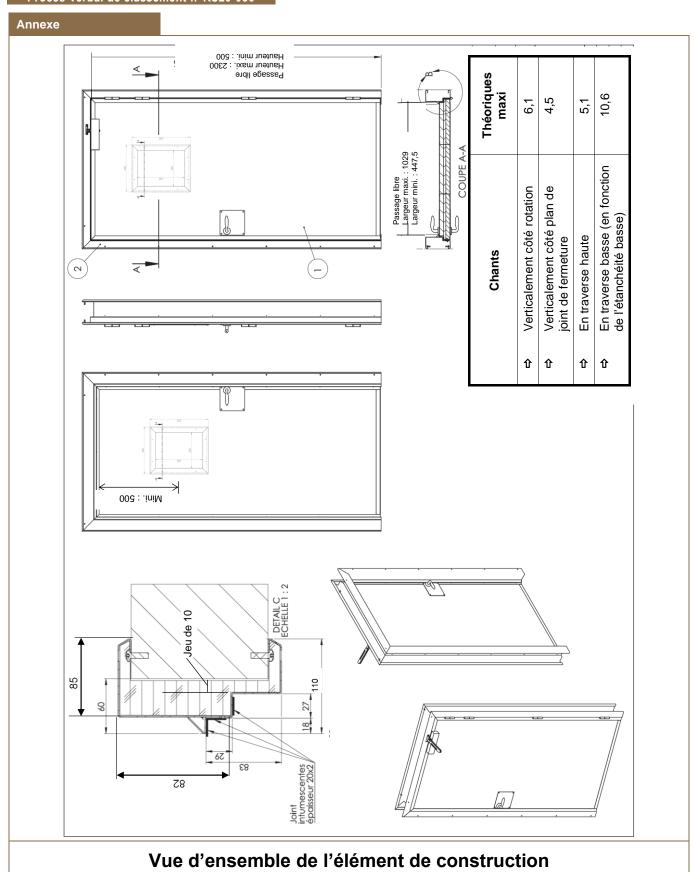
| § de la norme | Désignations | |
|---------------|--|--|
| 13.3.3.2.2 | Autres modifications : | |
| | Pour les blocs-portes de plus faibles dimensions, le positionnement relatif des dispositifs limitant les mouvements (par exemple, paumelles, loquets, etc.) doit rester identique à celui soumis aux essais ou toute modification des distances les séparant sera limitée au même pourcentage de réduction que la réduction dimensionnelle de l'élément d'essai. | |
| | Pour les blocs-portes de plus grandes dimensions, les règles suivantes doivent également être appliquées : | |
| | a) la hauteur du loquet par rapport au plancher doit être supérieure ou égale à celle de l'essai, une telle augmentation en hauteur doit être au moins proportionnelle à l'accroissement de la hauteur de la porte; b) la distance entre la paumelle supérieure et le haut de l'ouvrant doit être inférieure ou égale à celle de l'essai. | |
| | c) la distance entre la paumelle inférieure et le bas de l'ouvrant doit être inférieure ou égale à celle de l'essai d) en cas d'utilisation de trois paumelles ou de dispositifs anti-gauchissement, la distance entre le bas de l'ouvrant et l'assujettissement central doit être supérieure ou égale à celle de l'essai. | |
| 13.3.3.2.5 | Jeux : | |
| | La dimension maximale des jeux primaires identifiés au § 7.3 de la norme est limitée aux dimensions suivantes dans la pratique : | |
| | x = (a + b)/2 + 2 [mm] | |
| | Où : x est le jeu admis maximal a est le jeu mesuré maximal b est le jeu moyen mesuré. La dimension minimale des jeux primaires peut être réduite. Le jeu admis peut être différent pour les différentes parties de la porte ou de la fenêtre. | |

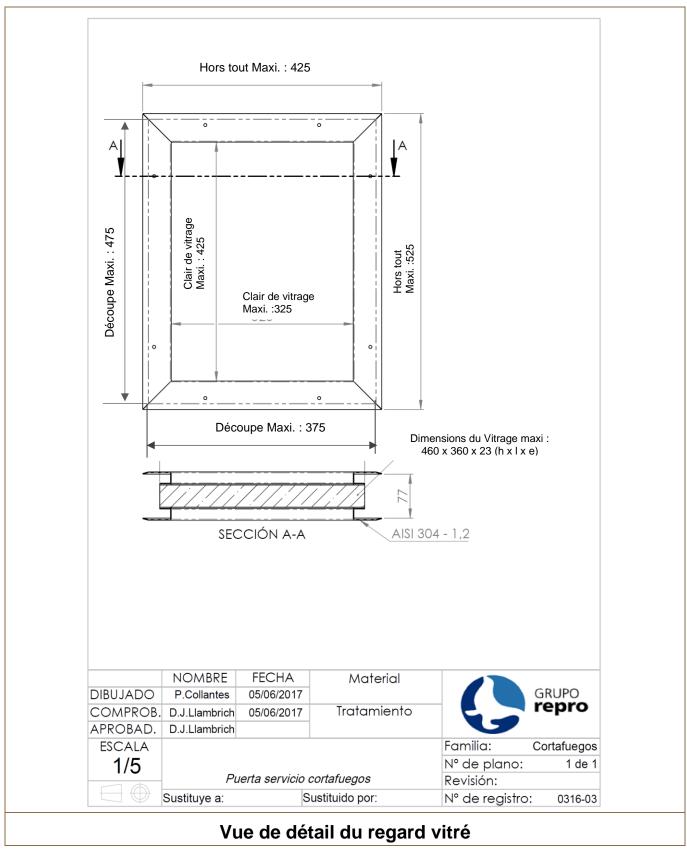
Constructions support

| § de la norme | Désignations |
|---------------|--|
| 13.5.1 | Généralités La résistance au feu d'un bloc-porte soumis aux essais dans une forme de construction support normalisée est susceptible de s'appliquer ou non une fois monté dans d'autres types de construction. En général, les types rigide et flexible ne sont pas interchangeables ; les règles régissant le domaine d'application direct au sein de chaque groupe sont données dans les § 13.5.2 à § 13.5.4 de la norme NF EN 1634-1. Dans certains cas cependant, il est possible que le résultat d'un essai sur un type particulier de bloc-porte essayé dans une forme de construction support normalisée soit applicable à ce bloc-porte monté dans une construction support normalisée d'un type différent. Des règles spécifiques régissant le cas des blocs-portes battants et pivotants sont données au § 13.5.4 de la norme NF EN 1634-1. La logique qui sous-tend ces règles est donnée dans l'Annexe C de la norme NF EN 1634-1. |
| 13.5.3 | Constructions supports normalisées flexibles La résistance au feu d'une porte soumise aux essais dans l'une des constructions supports normalisées flexibles prescrites dans l'EN 1363-1 peut être appliquée à une porte montée de la même manière dans un mur ou une cloison d'un type recouvert de panneaux avec des poteaux en métal ou en bois. |
| | La résistance au feu de la porte n'est applicable qu'à une porte montée dans une cloison dont la résistance au feu est supérieure ou égale à celle de la cloison dans laquelle elle a été soumise à essai. La résistance au feu de la cloison doit avoir été déterminée séparément lors d'un essai antérieur. |
| 13.5.4 | Règles spécifiques pour les blocs-portes battants ou pivotants a) Pour les ouvrants en beis montés dans des dormants en beis, le résultat d'un essai effectué dans une construction support normalisée rigide est applicable à ce bloc-porte monté dans une construction flexible. b) Pour les ouvrants en beis montés dans des dormants en beis, le résultat d'un essai effectué dans une construction support normalisée flexible est applicable à ce bloc-porte monté dans une construction rigide. c) Pour les ouvrants en beis montés dans des dormants métalliques, le résultat d'un essai effectué dans une construction support normalisée flexible est applicable à ce bloc-porte monté dans une construction rigide, mais pas l'inverse. d) Pour les ouvrants métalliques isolés thermiquement montés dans des dormants métalliques, il n'existe pas d'applicabilité des résultats obtenus dans une construction support normalisée rigide à des constructions flexibles ou inversement; pour couvrir les types rigides et flexibles, des essais doivent être effectués dans chacun des types de construction support normalisée. e) Pour les blocs-portes métalliques non isolés thermiquement, le résultat d'un essai effectué dans une construction support normalisée rigide est applicable à ce bloc-porte monté dans une construction flexible, mais pas l'inverse. |
| | Les règles ci-dessus partent du principe que les méthodes de fixation utilisées dans chaque type de construction support sont adaptées à celle-ci. Ainsi, par exemple, en a), l'essai sur l'ouvrant en bois dans un dormant en bois aura été effectué avec des fixations adaptées aux dormants en bois dans des constructions rigides. Le résultat est applicable à un ouvrant en bois dans un dormant en bois monté dans une construction flexible avec des fixations adaptées aux dormants en bois dans des constructions flexibles. |

Avertissement

« Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément. »





⁻ Fin du procès-verbal de classement -

SOMAFRAC EN QUELQUES MOTS

FABRICANT, CONCEPTEUR, DISTRIBUTEUR ET MONTEUR



ILS NOUS FONT CONFIANCE! ET BIEN D'AUTRES...



























































